DEPARTEMENT du LOT Mairie de LANZAC

Compte-rendu de réunion du 23 janvier 2017 Secrétaire de séance : Mme GUITOU

Date de convocation : 16/01/2017

Présents: Mmes NICKERT, POIGNET, GUITOU,

Mrs BERNARD, BLADIER, DELVERT, FOUCHE, GARRIGOU,

IZARD, LEGOFF, MOURA, DIAS

Absents: Mr MARIAGE, excusé

Mme FRAYSSE donne procuration à Mr BERNARD

Mme ROUDIER absente

Ordre du jour:

> Election du secrétaire de séance.

- > Approbation du compte rendu du conseil municipal du 29 Novembre 2016.
- > Délibération pour la désignation des membres de la CLECT.
- > Désignation des membres des différentes commissions au Conseil Territorial.
- > Validation devis ENGIE pour la pose des projecteurs au Stade.
- > Questions diverses.

Election du secrétaire de séance

Mme Josiane GUITOU est élue en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité des présents.

Mr le Maire demande l'autorisation de rajouter 2 points à l'ordre du jour :

- 1) Prendre une délibération pour confirmer à CAUVALDOR la demande de révision de notre PLU.
- 2) Convention avec Mr ORTHOLA concernant les travaux d'aménagement d'eau et assainissement.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 29 novembre 2016

Ce compte rendu est approuvé à l'unanimité et signé par les membres du conseil municipal.

Délibération pour la désignation des membres de la CLECT.

Mr le maire informe son conseil municipal que suite à la fusion de la communauté de Communes Causses et Vallée de la Dordogne avec la communauté de communes Cère et Dordogne et avec le rattachement de la commune de Sousceyrac en Quercy, il convient de réélire une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges.

Cette commission est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant.

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 07 janvier 2017 arrêtant la composition de la commission locale d'évaluation des transferts de charges comme suit : un représentant par commune, plus un membre supplémentaire par tranche de 1000 habitants entamée (population DGF) au-delà des premiers 1000, désigné(s) par le conseil municipal de chaque commune,

Pour la commune de Lanzac M. Jean Claude FOUCHE se porte candidat.

Après en avoir délibéré, Monsieur Jean Claude FOUCHE est élu à l'unanimité par son conseil municipal pour représenter la collectivité de Lanzac.

Désignation des membres des différentes commissions au Conseil Territorial Monsieur le Maire rappelle à son Conseil Municipal que suite à la réorganisation interne du fonctionnement de CAUVALDOR, il est nécessaire de redésigner tous les membres délégués aux différentes commissions. Après avoir échangé les membres du conseil municipal sont désignés sur chacune des commissions. Voir tableau ci joint

DESIGNATION DES DEL EGUES COMMUNAUX AUX COMMISSIONS DE POLE

COMMUNE : LANZAC				
COMMISSIONS	NOM des DELEGUES	Adresse postale	Téléphone portable ou fixe	Mail
Finances- Fiscalité - Budget	FOUCHÉ Jean-Claude	Chemin du pigeonnier	O615240247	fouche.jc@wanadoo,fr.
Culture - Patrimoine	ROUDIER Lyne	La Durantie	O686539695	lyne.roudier10.orange.fr
Développement Economique	FOUCHÉ Jean-Claude	Chemin du pigeonnier	O615240247	fouche.jc@wanadoo,fr.
Urbanisme - Plannification	Alain DELVERT	Loby	O680765867	adelvert@wanadoo.fr
Gemapi				
Enfance - Jeunesse	GUITOU Josiane	Les Terruches	O625936540	josieguitou@orange.fr
Voirie - Bâtiments	Alain DELVERT	Loby	O680765867	adelvert@wanadoo.fr
AEP - Assainissement	GARRIGOU Gérard	Cieurac	O626765576	garrigou.g@wanadoo.fr
Social - Solidarité	GUITOU Josiane	Les Terruches	O625936540	josieguitou@orange.fr
Actvités et Equipements sportifs	IZARD Jean-Pierre	Les patots	O608003067	Jean-pierre.izard1@orange.fr
Environnement (OM)	POIGNET Éliane	Les Terruches	O672788884	eliane.poignet@orange.fr

Validation du devis ENGIE pour la pose des projecteurs au stade.

Mr le maire rappelle à son conseil municipal que la mairie de Souillac nous a fait don de projecteurs de leur stade municipal suite à leur renouvellement.

Un devis a été demandé à ENGIE pour déposer les anciens ; poser et régler les nouveaux. Monsieur le Maire présente un devis ENGIE INEO pour un montant de 2048.00 € HT pour la mise en service.

Monsieur Patrick BERNARD n'a pris part ni à la discussion ni au vote pour cette délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à la majorité le devis, demande que la dépense soit inscrite sur le budget communal et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ces travaux

Délibération pour confirmer à CAUVALDOR la demande de révision de notre PLU.

Monsieur le Maire informe son conseil municipal que suite à la fusion récente il est obligatoire de prendre une délibération pour confirmer la demande de révision de notre PLU.

Conformément aux différentes délibérations prises :

La délibération du 11 décembre 2014 prescrivant la modification du PLU de la commune de Lanzac, La délibération de la nouvelle communauté de communes, issue de la fusion et compétente, en date du 7 janvier 2017.

Considérant que, dans le cadre de la fusion des communautés de communes CAUVALDOR et CERE et DORDOGNE (et la commune de Sousceyrac en Quercy), et compte tenu du fait que l'une d'elles (CAUVALDOR) était compétente en matière d'urbanisme, le nouvel EPCI issu de la fusion détient de plein droit la compétence « en matière d'élaboration de documents d'urbanisme» sur la totalité de son périmètre, depuis le 1^{er} janvier 2017.

Considérant que la commune dispose d'un PLU approuvé par délibération du 28 décembre 2009 et qui fait actuellement l'objet d'une procédure d'évolution,

Considérant que l'EPCI compétent, issu d'une fusion, peut décider, avec l'accord de la commune concernée, d'achever toute procédure d'élaboration ou d'évolution d'un PLU, engagée avant la date de sa création.

Considérant que l'accord express par délibération du conseil municipal est donc requis pour la reprise de la procédure par l'EPCI compétent,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité que la procédure de modification soit reprise et achevée par CAUVALDOR ayant la compétence depuis le 1^{er} janvier 2017.

Convention avec Mr Ortola pour les travaux de raccordement et extension de réseaux d'eau et d'assainissement pour 2 terrains jouxtant sa propriété.

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal que Mr Ortola souhaite aménager 2 terrains jouxtant sa propriété et qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux de raccordement.

Dans ce cadre d'aménagement, une convention de projet urbain partenarial doit être signée entre Mr Orthola et Mr le Maire.

Ces travaux se situent au lieu dit dénommé « Les Terruches » LOT N°1 section ZD n°108b et ZD n°166e d'une contenance de 1044 m² et LOT N°2 section ZD n°166d d'une contenance de 928 m².

L'entreprise MARTY a été sollicitée et Mr le Maire présente un devis pour un montant de 4005.71 € TTC.

Selon le contenu des conventions :

Article 1

La Commune de LANZAC s'engage à réaliser les travaux d'extension du réseau d'assainissement pour un montant de 3 338.09 HT, un montant TVA de 667.62€ donc un montant TTC de 4 005.71€

Article 2

La Commune de LANZAC s'engage à achever les travaux de réalisation des équipements prévus au plus tard le 31 mars 2017.

Article 3

Monsieur René ORTHOLA s'engage à verser à la Commune de LANZAC la totalité du coût des équipements publics prévus à l'article 1, dans les 60 jours suivant la signature de la présente convention. En conséquence, le montant de la participation totale à la charge de Monsieur René ORTHOLA s'élève à : 4 005.71€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'engager les travaux relatifs à l'extension du réseau assainissement situé au lieu dit « Les Terruches », et l'autorise à signer tout document relatif à ce dossier.

Questions diverses :

- <u>Grange Bonnet</u>: Mr le Maire informe son conseil qu'il a eu ce jour une réunion de chantier avec le maçon, le couvreur et le charpentier : le chantier suit son cours. Il avait été décidé de nettoyer la fosse afin de la conserver pour récupérer les eaux de pluie. Mr DENIS a été contacté pour vider cette fosse. Mr Delvert informe que les noyers qui pouvaient gêner sur notre terrain ont été coupés et vendus pour un montant de 400 euro.

- Déplacements des containers poubelles à la demande de CAUVALDOR

Mr Delvert informe les membres du Conseil que nous avons reçu un courrier de Cauvaldor qui nous demande de bien vouloir envisager le déplacement et la suppression de certains containers.

- ✓ Ceux qui se situent sur la RD 820 à la sortie de Lanzac, direction Cahors seront supprimés pour des raisons de sécurité.
- ✓ Ceux qui se situent à côté de l'école et ceux situés à Laborie en face de chez Mr Vilatte sont à supprimer à cause de l'accès difficile.

✓ Ceux qui se situent Route des Terruches avant de rejoindre la RD 820 seront déplacés pour des raisons de voie trop étroite et de sécurité.

Une étude est en cours (possibilité d'aménager une aire de retournement) afin d'en rajouter Route des Terruches avec ceux qui sont déjà en place situés en bordure du terrain,

- ✓ Ceux qui sont à côté de chez Mr PAU, seraient rapprochés sur le terrain de Mr Portal, toujours afin de faciliter l'accès pour les camions de ramassage.
- Formation sur la mise en place et création des communes nouvelles.

Mr le maire informe son conseil et demande s'il y a des intéressés pour y participer.

- Courrier de Mr le Maire de Lachapelle Auzac.

Mr le Maire a reçu un courrier où il demande la participation au frais de scolarité des enfants de Lanzac pour un montant de 1000 euro par enfant.

Ce montant paraît très élevé et les membres du conseil ne sont pas d'accord pour verser cette somme. Mr le Maire va rencontrer Mr le Maire de Lachapelle-Auzac pour lui faire part du désaccord des membres de son conseil municipal.

- <u>Tous les abonnements de télécommunication</u> <u>de la commune ont été revus</u>. Ceci nous permet de faire des économies assez conséquentes.
- <u>Réorganisation des bureaux des secrétaires de mairie</u>. Nathalie travaillera dans le bureau qui était destiné aux adjoints, Delphine reste au poste d'accueil. Le bureau où était le cadastre se libère pour les élus.
- <u>Les bâtiments du Camping</u>: Christian Dias a travaillé sur un plan de réaménagement possible de l'intérieur du bâtiment. La priorité est de trouver une solution pour changer le ballon d'eau chaude. Il a demandé des devis.

Une réflexion est menée sur le devenir de ces bâtiments du camping et quelle en sera l'utilisation prioritaire. Maintenir l'accueil des touristes les mois d'été? Continuer de mettre à disposition les locaux aux clubs de sport? La décision devra être prise rapidement.

- <u>Distribution des cadeaux de Noël à nos aînés de plus de 85 ans qui n'ont pas pu participer au repas.</u>

Eliane Poignet fait le point sur ceux qu'ils restent à distribuer.

Fin de séance à 22h30